CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LA
SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

Huitième session
Bakou, Azerbaïdjan
Décembre 2013

Dossier de candidature n°00884
pour l’inscription en 2013 sur la Liste représentative
du patrimoine culturel immatériel de l’humanité

|  |
| --- |
| A. État(s) partie(s) |
| Pour les candidatures multinationales, les États parties doivent figurer dans l’ordre convenu d’un commun accord. |
| Chypre, Croatie, Espagne, Grèce, Italie, Maroc, Portugal |
| B. Nom de l’élément |
| B.1. Nom de l’élément en anglais ou françaisIl s’agit du nom officiel de l’élément qui apparaîtra dans les publications.*Ne pas dépasser 200 caractères* |
| La diète méditerranéenne |
| B.2. Nom de l’élément dans la langue et l’écriture de la communauté concernée, le cas échéantIl s’agit du nom officiel de l’élément dans la langue vernaculaire qui correspond au nom officiel en anglais ou en français (point B.1).*Ne pas dépasser 200 caractères* |
| Μεσογειακή Διατροφή (Mesogiaki Diatrofi) Mediteranska prehranaLa Dieta mediterráneaΜεσογειακή Διατροφή (Mesogiaki Diatrofi) La Dieta Mediterraneaالمتوسطية الطِّبَاخة (Attibakha al Moutaouassittiya) A Dieta Mediterrânica |
| B.3. Autre(s) nom(s) de l’élément, le cas échéantOutre le(s) nom(s) officiel(s) de l’élément (point B.1), mentionnez, le cas échéant, le/les autre(s) nom(s) de l’élément par lequel l’élément est également désigné. |
|   |
| C. Nom des communautés, des groupes ou, le cas échéant, des individus concernés |
| Identifiez clairement un ou plusieurs communautés, groupes ou, le cas échéant, individus concernés par l’élément proposé.*Ne pas dépasser 150 mots* |
| La communauté représentée par l’élément, dans le cadre de cette candidature, est l’ensemble des communautés nationales des sept États Parties la soumettant, bien que, dans le cadre général, elle concerne les communautés du bassin méditerranéen qui fondent une partie substantielle de leur identité et de leur continuité sur cette expérience collective et ancestrale qu’est la Diète Méditerranéenne, résultat d’échanges incessants, de savoir faire, traditions et symboliques transmis de génération en génération, de mixités culturelles et sociales et d’une riche palette de tonalités régionales. Pour une approche plus fine et un regard plus précis, on a identifié sept communautés a caractère emblématique: la Diète Méditerranéenne est toujours vivante, transmise, protégée et célébrée par les communautés qui la reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel immatériel commun : Agros (Chypre), Brač et Hvar (Croatie), Soria (Espagne), Koroni/Coroni (Grèce), Cilento (Italie), Chefchaouen (Maroc), Tavira (Portugal). |
| D. Localisation géographique et étendue de l’élément |
| Fournissez des informations sur la présence de l’élément, en indiquant si possible le(s) lieu(x) où il se concentre. Si des éléments liés sont pratiqués dans des régions avoisinantes, veuillez le préciser.*Ne pas dépasser 150 mots* |
| La localisation géographique de l’élément s’inscrit dans les limites territoriales des sept États Parties et concerne leurs communautés humaines respectives. Nous précisons la localisation géographique des sept communautés exemple :-Agros (Αγρός)/Chypre: bourg de 806 h (2012), au centre de l'île, sur la chaîne de montagnes de Troodos, région de Pitsilia. -Brač et Hvar/Croatie: îles de la Dalmatie central. Brač possède 13 012 h. (2001) et 395 km2 et Hvar environ 12 000h et 300 km2. Brač est la plus grande île de la Dalmatie Central.-Soria/Espagne: capitale de la province du même nom, située dans le nord-est de l’Espagne. Elle a 271km2 et compte 39.987 habitants (2011).-Koroni/Coroni/Grèce: ville en Méssenie, Péloponèse, Grèce. Siège du département de Koroni, appartenant à Pylos-Nestoros, avec 105,163km2 et 5.067 habitants (2001).-Cilento/Italie: sous-région de la Région Campanie, au sud de l’Italie, s’étend sur 24.400km2 et compte 269.759 habitants (2007).-Chefchaouen/Maroc : chef-lieu de la province et située dans le nord-ouest du Maroc, compte une population de 54.562h et s’étend sur 435 000 ha.-Tavira/Portugal: capitale de la municipalité du même nom, situé dans l’Algarve, Portugal, s’étendant sur 611 km2 et compte 26.167 habitants (2011).  |
| E. Personne à contacter pour la correspondance  |
| Donnez le nom, l’adresse et les coordonnées d’une personne à qui toute correspondance concernant la candidature doit être adressée. Si une adresse électronique ne peut être donnée, indiquez un numéro de télécopie. Pour les candidatures multinationales, indiquez les coordonnées complètes de la personne qui est désignée par les États parties comme étant le contact pour toute correspondance relative à la candidature et les coordonnées d’une personne de chaque État partie concerné. |
| Coordonnateur :

|  |  |
| --- | --- |
| **Portugal/Tavira:** Titre (Mme/M., etc.) : | M. |
| Nom de famille : | QUEIROZ |
| Prénom : | Jorge |
| Institution/fonction : | Municipalité de Tavira / Directeur du Département de Culture, Patrimoine et Tourisme |
| Adresse : | Praça da República - 8800-951 Tavira – Portugal |
| Numéro de téléphone : | + 351 281 320 545 |
| Numéro de fax : | + 351 281 322 888 |
| Adresse électronique : | jqueiroz@cm-tavira.pt |

 |
| Coordonnateurs au niveau national**:****Chypre/Agros:**

|  |  |
| --- | --- |
| Titre (Mme/M., etc.) : | Mme.  |
| Nom de famille : | STYLIANOU |
| Prénom : | Olympia |
| Institution/fonction : | Ministère de l’Education et de la Culture – Secrétaire Permanente du Ministère de l’Education et de la Culture |
| Adresse : | Kimonos and Thoukididou Corner - Akropolis 1434 - Nicosie - Chypre |
| Numéro de téléphone : | +357 22800607 |
| Numéro de fax : | +357 22305974 |
| Adresse électronique : | gdirector@moec.gov.cy, unesco@culture.moec.gov.cy |

 |
| **Croatie/Brač et Hvar:**

|  |  |
| --- | --- |
| Titre (Mme/M., etc.) : | Mme |
| Nom de famille : | RADATOVIĆ-CVITANOVIĆ |
| Prénom : | Katarina |
| Institution/fonction : | Ministère de la culture - Direction de la protection du patrimoine culturel - Département du patrimoine mobilier et immobilier  |
| Adresse : | Runjaninova ulica 2, 10000 Zagreb - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 1) 4866 601 |
| Numéro de fax : | (+385 1) 4866 680 |
| Adresse électronique : | mirela.hrovatin@min-kulture.hr |

 |
| **Espagne/Soria:**

|  |  |
| --- | --- |
| Titre (Mme/M., etc.) : | M. |
| Nom de famille : | PRIETO DE PEDRO |
| Prénom : | Jesús |
| Institution/fonction : | Ministère de l'Éducation, la Culture et le Sport - Directeur Général des Beaux-Arts et des Biens Culturels et des Archives et des Bibliothèques |
| Adresse : | Plaza del Rey, 1- 28004 Madrid - Espagne |
| Numéro de téléphone : | + 34 91 7017262 |
| Numéro de fax : | + 34 91 7017383 |
| Adresse électronique : | jesus.prieto@mecd.es |
| **Grèce/Koroni/Coroni:** Titre (Mme/M., etc.) : | M. |
| Nom de famille : | ANDREADAKI-VLAZAKI |
| Prénom : | Maria |
| Institution/fonction : | Ministère Hellénique de la Culture et du Tourisme - Directeur Général des Antiquités et du Patrimoine Culturel |
| Adresse : | Bouboulinas 20-22 - Athènes 10186 - Grèce |
| Numéro de téléphone : | +302131322306 |
| Numéro de fax : | +302108201305 |
| Adresse électronique : | gda@culture.gr |
| **Italie/Cilento:** Titre (Mme/M., etc.) : | Cons. |
| Nom de famille : | CORRADINO |
| Prénom : | Michele |
| Institution/fonction : | Ministère des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières, Chef de Cabinet |
| Adresse : | Via XX Settembre 20, 00187 Roma - Italie |
| Numéro de téléphone : | +390646653112 - +39064819818 |
| Numéro de fax : | +39064880271 |
| Adresse électronique : | capogabinetto.segr@mpaaf.gov.it; unesco@mpaaf.gov.it |
| **Maroc/Chefchaouen:**Titre (Mme/M., etc.) : | M. |
| Nom de famille : | SALIH |
| Prénom : | Abdellah |
| Institution/fonction : | Ministère de la Culture, Direction du patrimoine culturel |
| Adresse : | 17, avenue Michelifen, Agdal, 10080 Rabat - Maroc |
| Numéro de téléphone : | +212 537 274 001 |
| Numéro de fax : | +212 537 274 002 |
| Adresse électronique : | sabdellah@hotmail.com |
| **Portugal/Tavira:** Titre (Mme/M., etc.) : | M. |
| Nom de famille : | BOTELHO |
| Prénom : | Jorge |
| Institution/fonction : | Municipalité de Tavira / Maire de la Municipalité |
| Adresse : | Praça da República - 8800-951 Tavira – Portugal |
| Numéro de téléphone : | + 351 281 320 500 |
| Numéro de fax : | + 351 281 322 888 |
| Adresse électronique : | presidente@cm-tavira.pt |

 |
| 1. Identification et définition de l’élément |
| *Pour le* ***critère R.1****, les États doivent démontrer que « l’élément est constitutif du patrimoine culturel immatériel tel que défini à l’article 2 de la Convention ».* |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier le(s) domaine(s) du patrimoine culturel immatériel dans le(s)quel(s) se manifeste l’élément et qui peuvent inclure un ou plusieurs des domaines identifiés à l’article 2.2 de la Convention. Si vous cochez la case « autres », préciser le(s) domaine(s) entre les parenthèses.[x]  les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel [ ]  les arts du spectacle[x]  les pratiques sociales, rituels et événements festifs[x]  les connaissances et pratiques concernant la nature et l’univers[x]  les savoir-faire liés à l’artisanat traditionnel [ ]  autre(s)  |
| *Cette rubrique doit aborder toutes les caractéristiques significatives de l’élément, tel qu’il existe actuellement.**Le Comité doit disposer de suffisamment d’informations pour déterminer :*1. *que l’élément fait partie des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – » ;*
2. *que « les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus [le] reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel » ;*
3. *qu’il est « transmis de génération en génération, [et] est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire » ;*
4. *qu’il procure aux communautés et groupes concernés « un sentiment d’identité et de continuité » ; et*
5. *qu’il n’est pas contraire aux « instruments internationaux existant relatifs aux droits de l’homme ainsi qu’à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d’un développement durable ».*

*Les descriptions trop techniques doivent être évitées et les États soumissionnaires devraient garder à l’esprit que cette rubrique doit expliquer l’élément à des lecteurs qui n’en ont aucune connaissance préalable ou expérience directe. L’histoire de l’élément, son origine ou son ancienneté n’ont pas besoin d’être abordés en détail dans le dossier de candidature.* |
| 1. *Fournissez une description sommaire de l’élément qui permette de le présenter à des lecteurs qui ne l’ont jamais vu ou n'en ont jamais eu l’expérience.*

*Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Diète Méditerranéenne – provenant du mot grec díaita, mode de vie – est l’ensemble des savoir-faire, connaissances, rituels, symboliques et traditions qui vont du paysage à la table et qui concernent dans le bassin méditerranéen, les cultures, les récoltes, la cueillette, la pêche, l’élevage, la conservation, la transformation, la cuisson et, tout particulièrement, la façon de partager la table et de consommer les aliments. C’est à table que la parole tient une place majeure pour raconter, transmettre, apprécier et célébrer l’élément. Dressée le long de millénaires, fruit d’échanges permanents alimentés autant des synergies intérieures que des apports extérieurs, creuset de traditions, d’innovations et de créativité, la Diète Méditerranéenne exprime le mode de vie des communautés du bassin, en particulier de celles des sept États parties présentant la candidature et tout précisément celui des communautés d’Agros, Brač et Hvar, Soria, Koroni/Coroni, Cilento, Chefchaouen et Tavira.En ce qui concerne les expressions populaires utilitaires, symboliques et artistiques, il est important de souligner l'artisanat et la production d'objets d'usage domestique ancestral lié à la Diète Méditerranéenne et encore présent dans le quotidien, comme les objets pour le transport et la conservation des aliments, la consommation, plats en céramique et verres, entre autres.La Diète Méditerranéenne en tant que style de vie singulier, déterminé par le climat et l’espace méditerranéen, se manifeste aussi à travers les espaces culturels, fêtes et célébrations qui lui sont associés. Ces lieux et ces manifestations deviennent le réceptacle de gestes de reconnaissance et de respect mutuel, d’hospitalité, de voisinage, de convivialité, de transmission intergénérationnelle et de dialogue interculturel. Ce sont des occasions pour partager le présent autant que pour fonder le futur. C’est ainsi que se renoue chez ces communautés un sentiment de refondation de l’identité, d’appartenance et de continuité, leur permettant de reconnaître cet élément comme une partie essentielle de leur patrimoine culturel immatériel commun et partagé. |
| 1. *Qui sont les détenteurs et les praticiens de l’élément ? Y-a-t-il des rôles ou des catégories spécifiques de personnes ayant des responsabilités particulières à l’égard de la pratique et de la transmission de l’élément ? Si oui, qui sont-ils et quelles sont leurs responsabilités ?*

*Ne pas dépasser 250 mots* |
| Dans nos communautés, la richesse des expressions culturelles de la Diète Méditerranéenne, aujourd’hui toujours vivantes et dynamiques, provient de la puissance de ses vecteurs humains. Femmes et hommes, de tout âge et condition, en tant que vrais détenteurs et praticiens de l’élément, on les retrouve au sein de la famille, la confrérie, l’association, la corporation, de sa population toute entière. Les institutions locales, dans la proximité, jouent un rôle essentiel dans la création de cadres favorables à la protection de l’élément et dans l’appui des initiatives communautaires.Un groupe mérite d’être mis en valeur: celui des femmes qui, elles, jouent un rôle toujours très important, dans la transmission des savoir-faire et des connaissances, dans la recréation des rituels, des gestes traditionnels et des célébrations, dans la sauvegarde des techniques, dans le respect des rythmes saisonniers et les ponctuations festives du calendrier, et dans l’inclusion de toutes les valeurs culturelles, sociales et environnementales de l’élément, dans l’éducation des nouvelles générations. Aujourd’hui de nouveaux réseaux sociaux contribuent au soutien et à la promotion de la pratique et de la transmission de l’élément, renforçant les structures traditionnelles. Les enseignants, à l’école, dans les formations professionnelles et aux métiers, les restaurateurs et leurs centres formatifs adhérant à l’élément et ses valeurs, le tourisme culturel et rural dans le respect de l’environnement et des qualités locales, sont autant de nouvelles voies ouvrant des horizons nouveaux pour la mise en valeur, la pratique et la transmission de l’élément, tout en renforçant l’ensemble des détenteurs. |
| 1. *Comment les connaissances et les savoir-faire liés à l’élément sont-ils transmis de nos jours ?*

*Ne pas dépasser 250 mots* |
| - Les fêtes et les célébrations, occasions non quotidiennes, – pourtant très fréquentes en Méditerranée- permettent les échanges et les rencontres au-delà de ses propres horizons, et favorisent le partage de la fête, des rituels et des préparations des communautés voisines. C’est le cas de la Fête de la Rose à Agros, du Festival de St Prosper à Brač et Hvar, des romerías, fiestas ou patronales à Soria, des panigiria à Koroni/Coroni, des sagre à Cilento, des moussem à Chefchaouen ou des Santos Populares à Tavira. L’oralité et le partage convivial des plats locaux, en collectivité, investissant les espaces les plus symboliques, jouissant de la nature ou du plein air, rapproche les gens de tout âge, classe et condition, et constituent un créneau privilégié de transmission de l’élément ainsi que de renouvellement des complicités et du sentiment d’appartenance et de continuité. - La famille garde toujours une grande capacité de convocation et de transmission. Les femmes jouent un rôle essentiel dans la transmission et dans l’inclusion des valeurs sociales et environnementales de l’élément dans l’éducation des nouvelles générations. À l’échelle publique et communautaire, les marchés sont de véritables espaces de «culture» de la Diète Méditerranéenne et de transmission de celle-ci, dans l’apprentissage quotidien de l’échange, du respect mutuel et de l’accord. - Le tissu associatif, éminemment présent dans nos communautés, est un vecteur fondamental dans la transmission des connaissances et des savoir-faire, à travers des ateliers, préparations festives, concours populaires, rapprochements et échanges intergénérationnels, et à travers des activités scolaires.  |
| 1. *Quelles fonctions sociales et culturelles et quelles significations l’élément a-t-il actuellement pour sa communauté ?*

*Ne pas dépasser 250 mots* |
| - Des fonctions sociales de rassemblement et de renforcement du lien social étant donné que manger ensemble, constitue le fondement relationnel et l’assurance de l’identité et de la continuité culturelle de ces communautés et de leurs individus. C’est un moment rituel, «quasi religieux », d’intensité et de solennité, plus ou moins explicité mais toujours ressenti, d’échange social et de communication, d’affirmation et de « refondation » de la famille, du groupe ou de la communauté, de ses valeurs, son histoire, son milieu, ses symboles, ses croyances et son mode de vie. C’est une valeur séculaire héritée : «Nous ne nous asseyons pas à table pour manger, mais pour manger ensemble » (Plutarque, s. I-II). Elle agit aussi, dans ce sens, en tant que véritable instrument d’intégration et pratique quotidienne de l’hospitalité et de dialogue entre générations. - Des fonctions culturelles basées sur la relation symbolique et éthique que nos communautés entretiennent avec la nature, les paysages, les cycles saisonniers, la gestion durable des ressources naturelles, particulièrement hydriques. Des fonctions culturelles basées sur le bien-être physique, émotionnel et la créativité. C’est le «mens sana in corpore sano» de Juvénal (S. I-II). C’est ainsi qu’en Méditerranée et chez nos communautés, l’alimentation dépasse le domaine du nutritionnel, dont la Diète Méditerranéenne représente un modèle éminent et reconnu mondialement, attribuant aux aliments les dimensions du sacré, du symbolique, de l’artistique, du rituel, du festif. La Diète Méditerranéenne signifie, pour nos communautés, une «culture de vie » au quotidien. |
| 1. *Existe-t-il un aspect de l’élément qui ne soit pas conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l’homme ou à l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, ou qui ne soit pas compatible avec un développement durable ?*

*Ne pas dépasser 250 mots* |
| L’élément est pleinement en accord avec les instruments internationaux existants des droits de l’homme et avec l’exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et il est non seulement compatible mais un exemple de développement durable. Il faut souligner que l’élément a été mis comme exemple, pour toute la communauté internationale, par les Agences les plus importantes des Nations Unies comme c’est le cas de Food and Agriculture Organization - FAO, la considérant comme un modèle de diète durable respectueuse des ressources naturelles et de la biodiversité, des paysages et des savoir-faire locaux et de l’environnement; de World Health Organization - WHO, la reconnaissant comme un modèle nutritionnel contribuant à la santé et au bien-être des populations; l’UNESCO, en la reconnaissant, pour la première fois en 2010, en tant que patrimoine culturel immatériel de l’humanité.La Diète Méditerranéenne est le paradigme de l’hospitalité, du bon voisinage, des échanges, du dialogue interculturel et du respect mutuel, de la créativité et d’un mode de vie basé sur le dialogue permanent avec la nature et guidé par le respect de la diversité culturelle, biologique et environnementale. D’ailleurs, l’esprit hospitalier, trait identitaire fondamental des communautés méditerranéennes, encourage le contact et le dialogue entre ces populations et les visiteurs et contribue ainsi à diffuser et promouvoir les valeurs de l’élément. La Diète Méditerranéenne est une école, au quotidien, du respect mutuel et du développement durable, pour tous les individus sans distinction, des communautés représentées par cette candidature. |
| 2. Contribution à la visibilité et à la prise de conscience, et encouragement au dialogue |
| Pour le **critère R.2**, les États doivent démontrer que « l’inscription de l’élément contribuera à assurer la visibilité et la prise de conscience de l’importance du patrimoine culturel immatériel et à favoriser le dialogue, reflétant ainsi la diversité culturelle du monde entier et témoignant de la créativité humaine ». |
| 1. *Comment l’inscription de l’élément sur la Liste représentative peut-elle contribuer à assurer la visibilité du patrimoine culturel immatériel en général et à faire prendre davantage conscience aux niveaux local, national et international de son importance ?*

*Ne pas dépasser 150 mots* |
| La Diète Méditerranéenne est un patrimoine récrée au quotidien, ressenti et vécu par tous les individus de tout âge et condition. C’est un élément transversal, du paysage à la table, exemple éminent des liens entre patrimoines immatériel et matériel, et référence culturelle, historique et identitaire, profondément ancrée chez nos communautés. L’élément est largement connu, reconnu et étudié au-delà du bassin, au niveau mondial. Donc, autant la candidature que son inscription auront de fortes et positives répercussions sur la valorisation du patrimoine culturel immatériel. De par ses caractéristiques, l’élément contribuera à enrichir la Liste Représentative. Le processus de candidature et la première inscription en 2010 ont déjà permis une augmentation spectaculaire au niveau local, régional et international de la connaissance et de la prise de conscience de la richesse et l’importance du patrimoine culturel immatériel. Aujourd’hui, cette multinationalité augmentée et la réinscription de l’élément multiplieront la visibilité et la prise de conscience. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle encourager le dialogue entre les communautés, groupes et individus ?*

*Ne pas dépasser 150 mots* |
| La Diète Méditerranéenne est un espace immatériel privilégié de dialogue interculturel. C’est un domaine de rencontres, échanges, reconnaissances et de joie de vivre où la fête, le partage convivial, la solidarité, l’hospitalité et le respect sont toujours présents. L’inscription, moyennant la visibilité et la reconnaissance universelle, contribuera au renforcement de toutes ces valeurs, à la compréhension mutuelle, aux reconnaissances réciproques, contribuant ainsi au dialogue et au rapprochement des communautés et de leurs individus.Le caractère d’élément commun à toutes nos communautés et partagé par celles-ci et leurs individus sera déterminant, dans le cas de l’inscription, car ce sera l’aboutissement d’un effort solidaire le long de plusieurs années et d’une réussite appartenant par égal à toutes ces communautés, ce qui renforcera leurs liens et leur dialogue. De par le caractère singulier et universel de l’élément, ce dialogue se verra renforcé non seulement au niveau du bassin mais au niveau mondial. |
| 1. *Comment l’inscription peut-elle favoriser le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine ?*

*Ne pas dépasser 150 mots* |
| L’inscription de l’élément, de par les caractéristiques de pratiques sociales intra- interculturelles de celui-ci, favorisera le respect de la diversité culturelle dans nos communautés. En effet, la Diète Méditerranéenne, de par sa transversalité, est le paradigme de la diversité biologique, environnementale et culturelle. D’autre part, cet élément est né, a grandi et s’est perpétué grâce aux échanges, à la reconnaissance et au respect de l’Autre, à l’acceptation et intégration des connaissances et savoir-faire des voisins ou des apports extérieurs au bassin. Cet élément s’est alimenté autant de traditions ancestrales que d’innovations permanentes, la créativité étant un de ses traits distinctifs et essentiels.L’inscription mettra au premier plan ces caractéristiques et ces valeurs, contribuera à surmonter préjudices et conceptions culturelles ataviques liés aux différentes religions, langues ou épisodes historiques et par conséquent favorisera le respect de la diversité culturelle et de la créativité, représentant un exemple à l’échelle internationale.  |
| 3. Mesures de sauvegarde |
| Pour le **critère R.3**, les États doivent démontrer que « des mesures de sauvegarde qui pourraient permettre de protéger et de promouvoir l’élément sont élaborées ». |
| 3.a. Efforts passés et en cours pour sauvegarder l’élément |
| 1. Comment la viabilité de l’élément est-elle assurée par les communautés, groupes et, le cas échéant, les individus concernés ? Quelles initiatives passées et en cours ont été prises à cet égard ?

*Ne pas dépasser 250 mots* |
| La viabilité de l’élément est assurée à travers :- La transmission: depuis des siècles nos communautés ont intériorisé la transmission de l’élément comme un geste de survie de leur mode de vie et de leur identité. Les connaissances et les pratiques de l’élément sont essentielles à l’héritage transmis de génération en génération.- La documentation, identification et recherche: Surtout depuis la fin du XXe siècle, il s’est produit un élan et intérêt à travers des médias, publications, sites web, congrès et festivals, dans le but d’approfondir la connaissance, l’étendue et la diversité de l’élément aux niveaux communautaire, régional et national. Des fondations, instituts, universités soutiennent cet effort populaire.- Préservation, protection et promotion: Le grand intérêt suscité par l’élément dans le monde, a contribué à renforcer la conscience et l’investissement de nos communautés autour de ce patrimoine immatériel. À travers leur tissu associatif elles ont intensifié ateliers, apprentissages, diffusion des connaissances, savoir-faire et rituels dans le but de leur préservation, et ont pris des initiatives auprès des institutions pour relancer ou soutenir des mesures protectives et promotionnelles.- Revitalisation: les communautés sont décisives, indispensables et très efficaces car la revitalisation de l’élément c’est la revitalisation même de leur propre mode de vie. Elles y réussissent à travers des activités populaires, vicinales et associatives.Voici, à titre de preuve, un très petit échantillon d’exemples dans nos communautés de ce que qui vient d’être décrit:La commune d'Agros organise trois fêtes annuelles qui attirent des visiteurs et pendant lesquels des produits alimentaires et préparations culinaires locales sont offerts: la Fête de la Rose (mai), la Fête d’août et la Fête de la Vierge (novembre). Sur l’île de Brač est organisé un festival pour promouvoir et transmettre les savoirs sur une recette particulière du gâteau hrapačuša. L’association des femmes “Forske užonce” a revitalisé la fête de St. Prospère (ville de Hvar), lors de laquelle elle organise le concours culinaire Dobar kus (Le bon morceau). « Les Petits déjeuneurs de la Diète Méditerranéenne » organisés tous les ans depuis 1997 dans les écoles de Soria, profite pour éduquer les nouvelles générations sur les valeurs de l’élément; Le travail mené depuis des années par la Coopérative Agricole de Koroni/Coroni pour la sauvegarde des traditions de la Diète Méditerranéenne et de l’identité locale, à travers les producteurs locaux ; Le grand effort de diffusion mené par le Museo Vivente de la Dieta Mediterranea de Pioppi à Cilento, pour la transmission des connaissances, émotions et sensations de l’élément ; La tâche de l’Association Talassemtane pour l’Environnement et le Développement, à Chefchaouen, sur les retombés positives sociales, culturelles et économiques de la Diète Méditerranéenne, et du respect des techniques traditionnelles et des ressources naturelles; L´étude de « la Qualité de la Diète Méditerranéenne d'une population jeune au sud du Portugal », parrainé par Tavira a analysé les habitudes alimentaires de cette population et le Musée Municipal de Tavira maintien une activité de recherche et d'investigation sur les "Patrimoines de la Mer" et "Les sociétés agraires". |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **communautés, groupes ou individus** concernés.[x]  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle[x]  identification, documentation, recherche[x]  préservation, protection [x]  promotion, mise en valeur[x]  revitalisation |
| 1. Comment les États parties concernés ont-ils sauvegardé l’élément ? Préciser les contraintes externes ou internes, telles que des ressources limitées. Quels sont les efforts passés et en cours à cet égard ?

Ne pas dépasser 250 mots |
| Cochez une ou plusieurs cases pour identifier les mesures de sauvegarde qui ont été ou sont prises actuellement par les **États parties** eu égard à l’élément.[x]  transmission, essentiellement par l’éducation formelle et non formelle[x]  identification, documentation, recherche[x]  préservation, protection[x]  Promotion, mise en valeur[x]  revitalisation |
| Les mesures de sauvegarde sont appliquées à travers les échelles nationales, régionales et locales. Cette action institutionnelle transversale profite de la collaboration privée et du mécénat, ainsi que du soutien et dynamisme du tissu associatif communautaire, décisif dans la conception des mesures et dans leur appropriation et application. L’élément bénéficie de mesures législatives et de diagnostiques, permettant des approches différentes en consonance avec le territoire et les communautés. Chypre: Étude des produits locaux, eau de rose et rédaction d'un inventaire des éléments qui composent la Diète Méditerranéenne avec l’appui de l’Université et de l’Université Technologique de Chypre. Le Ministère de l'Agriculture envisage la création d'un Musée Agricole de Chypre.Croatie: Création d’une base de données de la Diète Méditerranéenne par l’Institut de l’Ethnologie et Folklore à Zagreb ; création d’un Centre d’Etude de la Méditerranée à Split et promotion de la Diète Méditerranéenne dans l’éducation alimentaire avec l’appui de l’État, municipalités et autres.Espagne: « Plan Nacional de Salvaguardia del Patrimonio Inmaterial » 2011, niveau régional - Communautés Autonomes: Déclaration en 2007 de la Diète Méditerranéenne Bien d’Intérêt Culturel et inclusion dans les Atlas du PCI ; Niveau local : Inventaire spécifique de la Diète Méditerranéenne, Soria, 2009. Grèce: Ratification de la Convention, Loi 3521/2006, Loi 3028/2002, pour la Protection des Antiquités et du Patrimoine Culturel. Inventaires du Centre pour la Recherche Ethnologique de l’Académie d’Athènes. Conseil Suprême Scientifique à la Santé : Adoption des Recommandations Diététiques pour adultes en Grèce. Ministère pour la Santé et le Bien-être ,1999. Niveau régional : la Fondation Maniatakeion œuvre dans le domaine de la sauvegarde et promotion du patrimoine culturel, promeut des projets sociaux et humanitaires et catalogue et produit de films ou autres outils, pour documenter le PCI. Italie: Décret des Ministères des Politiques Agricoles, Alimentaires et Forestières et des Activités et Biens Culturels (n.8 du 9 avril 2008), qui déclare la Diète Méditerranéenne patrimoine culturel national; Niveau régional: loi de la Région de Campanie pour la protection et la valorisation de l’élément: « Promotion du modèle de développement durable centré sur la Diète Méditerranéenne patrimoine immatériel de l'humanité »; Niveau local: création de l'Observatoire sur la Diète Méditerranéenne et le Centre d'étude "Angelo Vassallo" en Pollica – Cilento.Maroc: Le Ministère de la Culture poursuit son action pour l’inventaire et documentation du patrimoine culturel immatériel y compris les spécificités culinaires et gastronomiques. Au niveau régional : la société civile s’enquiert de la valorisation des produits de terroir et gastronomique. Plan international : Création d’un portail du patrimoine culturel de la Région Tanger-Tétouan-Larache en partenariat avec la Région Sardaigne. Portugal: Développement de législation spécifique, suite à la ratification de la Convention de l’UNESCO, le régime juridique de la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel et création d’un Inventaire National. Les Universités, le Ministère de l’Agriculture et le Musée de Tavira maintiennent l’investigation sur la Diète méditerranéenne.Niveau transméditerranéen: le Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes **-** CIHEAM, fête son 50è anniversaire publiant (7 mars 2012) son MediTerra dédié à la Diète Méditerranéenne. |
| 3.b. Mesures de sauvegarde proposéesCette rubrique doit identifier et décrire les mesures de sauvegarde qui seront mises en oeuvre, et tout particulièrement celles qui sont supposées protéger et promouvoir l’élément. |
| 1. Quelles mesures sont proposées pour faire en sorte que la viabilité de l’élément ne soit pas menacée à l’avenir, en particulier du fait des conséquences involontaires produites par l’inscription ainsi que par la visibilité et l’attention particulière du public en résultant ?

Ne pas dépasser 750 mots |
| On assiste ces derniers temps, en général dans le bassin méditerranéen, concrètement dans le Chypre, la Croatie, l’Espagne, la Grèce, l’Italie, le Maroc et le Portugal, à un processus de prise de conscience, à tous les niveaux, du besoin de protéger le patrimoine culturel immatériel représenté par la Diète Méditerranéenne et de sauvegarder ses connaissances, ses techniques, ses expressions, ses espaces culturels, et ses aspects bénéfiques pour la santé, le bien-être et l’environnement, tout en garantissant leur transmission aux générations futures. Son inscription en 2010 avait éveillé un grand intérêt, amplifié l’attention portée au patrimoine immatériel et favorisé l’essor d’associations, universités, instituts se penchant sur l’élément. Aujourd’hui cette nouvelle proposition d’inscription élargie, amplifie les échos et multiplie l’intérêt porté sur lui. Cet intérêt porte aussi, sur sa viabilité, sur son avenir, sur les conséquences de cette attention tant au niveau national, du bassin que mondial. Les sept États se sont pleinement investis et compromis sur toutes ces questions. Tous nos États ont acquis, depuis trois décennies, une grande expérience et ont cumulé un nombre important d’actions transnationales et nationales, continuant toujours, face aux érosions que la mondialisation venait provoquer au patrimoine immatériel, concrètement à la Diète Méditerranéenne, en laminant la diversité culturelle et les identités et les qualités locales biologiques, paysagères, environnementales ou culturelles, avec des conséquences lourdes pour la santé et le bien-être des leurs communautés. Ces efforts commencent à donner des fruits inversant les tendances dans tous ces domaines. Les recherches, les observatoires permanents, les initiatives législatives, les programmes de sensibilisation et de mise en valeur de l’élément, les actions au sein des communautés et surtout les programmes écoliers et jeunes, offrent des avancements positifs.Ces dernières décennies, nos États ont également vécu le développement touristique. Ces visiteurs, en partie, viennent aujourd’hui attirés par le patrimoine culturel et par la Diète Méditerranéenne. Sur ce domaine nos États cumulent un nombre important de mesures pour protéger l’élément face à des érosions indésirables dues à cette attention croissante. C’est ainsi que sont menés des travaux de documentation, inventorisation et protection juridique des connaissances, savoir-faire, fêtes et autres expressions culturelles traditionnelles, tout en soutenant, à travers des aides ou par le renforcement et la reconnaissance de leur rôle, tout le tissu associatif sur lequel l’élément vit et s’appuie. D’avantage, des avancements ont été menés au niveau législatif pour la labellisation et la protection de paysages, espaces culturels, productions artisanales, traditionnelles et locales, tout en valorisant leurs communautés rurales. Instituts de recherche, Universités, Fondations, se sont engagés à cet effort et favorisent en permanence des avancées en matière de formation, sur la sauvegarde de la diversité paysagère et biologique, l’utilisation durable des ressources naturelles et la valorisation des techniques traditionnelles et surtout sur l’innovation à l’échelle de l’élément. Nos États et nos communautés respectives ont tissé depuis des années un réseau de mesures autant préventives que palliatives, garantissant des compétences et des cadres juridiques pertinents pour l’accompagnement serein et adéquat de l’inscription de la Diète Méditerranéenne, de ses effets et conséquences. Au-delà de ce bagage d’expertise et d’expériences cumulé, la préparation de la candidature a déclenché un nouvel élan, cette fois-ci pleinement transnational et transcommunautaire, qui se concrète déjà sur des réalisations et des projets futurs, en tant que mesures pour assurer la viabilité de l’élément et gérer adéquatement l’inscription:Trois rencontres transcommunautaires ont déjà eu lieu à Chefchaouen, Cilento et Koroni. Jusqu’à sept auront lieu les mois prochains dans les autres communautés. Le but étant de mieux se connaître, de resserrer les liens, de créer des collaborations stables, de partager des projets, d’échanger de l’information et des expériences, de promouvoir la mobilité des écoliers, universitaires, jeunes chercheurs, artisans, dans l’objectif de sauvegarder l’élément et de concilier sa protection avec sa promotion. Les sept communautés, et dans leur ensemble les États parties, développeront des programmes et des campagnes de sensibilisation. Des mesures légales, techniques et financières sont étudiées, entamées ou seront adoptées. Des forums, tables rondes, Congrès à caractère stable et autres formes de promotion de l’élément seront mis en place. Les études scientifiques, techniques et culturelles sur l’élément, ainsi que les actions de documentation, recherche et inventorisation, seront encouragées et soutenues. Une attention spéciale sera portée sur le tissu associatif encourageant son développement, son dynamisme et son rôle, compte tenu de son importance capitale pour la sauvegarde et vitalité de l’élément. L’inscription ne fera que renforcer l’engagement et l’investissement de tous les acteurs à tous les niveaux, étant donné la reconnaissance universelle qu’elle signifie pour nos communautés. |
| 1. Comment les États parties concernés soutiendront-ils la mise en œuvre des mesures de sauvegarde proposées ?

Ne pas dépasser 250 mots |
| L’intérêt renouvelé pour la Diète Méditerranéenne ces dernières années, depuis la science ou la culture, représente un élan important pour le soutien des mesures de sauvegarde, pour générer des synergies et catalyser des efforts. Pour sa part les institutions de nos États, à tous les niveaux, s’efforcent de créer ou adapter les cadres et les conditions favorables pour impulser les dynamiques du tissu associatif. Ceci particulièrement depuis l’approbation de la Convention de 2003, avec de nombreuses adaptations des cadres législatifs, la création ou le renforcement des Services du PCI, au niveaux national, régional ou local, les campagnes de diffusion ou le soutien renforcé aux associations et centres travaillant sur le PCI et sur l’élément.Au niveau des ressources humaines et matérielles la mise en œuvre des mesures de sauvegarde bénéficie de ce grand réseau institutionnel / associatif / privé et populaire / professionnel / scientifique. En effet, les budgets des Administrations nationales, régionales ou locales, prévoient tous des positions pour soutenir les actions. Des ressources sont drainées également à partir du tissu associatif et du secteur privé ou académique. Cette diversification des sources de financement et des exécutants assure la mise en œuvre, au-delà des conjonctures, d’au moins, une grande partie des mesures de sauvegarde, garantissant ainsi sa continuité dans le temps et dans les différents territoires. Les documents annexés pour le point 5 du formulaire, confirment l’efficacité de ce réseau de soutien aux mesures de sauvegarde et la capacité en ressources humaines et matérielles associées.  |
| 1. Comment les communautés, groupes ou individus ont-ils été impliqués dans la planification des mesures de sauvegarde proposées et comment seront-ils impliqués dans leur mise en œuvre ?

Ne pas dépasser 250 mots |
| Étant donné les caractéristiques de l’élément, l’enracinement profond de celui-ci dans nos communautés et leurs individus, l’intime identification entre celles-ci et la Diète Méditerranéenne qu’elles véhiculent au quotidien et en permanence, l'implication des communautés dans la planification et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde est une réalité autant naturelle qu’incontournable. C’est une tradition. C’est ainsi que chez nos communautés il existe, depuis longtemps, l’engagement et la volonté pour sauvegarder « leur » patrimoine culturel immatériel, la Diète Méditerranéenne. C’est pour elles une fierté et un vecteur essentiel de leur mode de vie, de leur mémoire, de leur futur. Le processus de cette candidature n’a fait qu’amplifier ces attitudes, les synergies et catalyser les efforts.C’est à travers le riche tissu associatif de ces communautés que la planification des mesures de sauvegarde et leur mise en œuvre s’est toujours faite et se fait actuellement. Ce réseau est présent dans tous les secteurs d’activités sociales ou économiques et sur toutes les couches de la communauté. Cela garanti que les mesures et son application s’accouplent parfaitement avec la transversalité de l’élément et que les responsabilités et les compromis soient très bien répartis, impliquant toute la communauté, et donc très bien assurés. Ainsi, une efficace solidarité se tisse à travers des confréries de pêcheurs, groupements de bergers, associations d’agriculteurs, corporations d’artisans, groupements de femmes, fédérations de marchés, congrégations pour les festivités rituelles, ONG, auxquels viennent s’ajouter des universités, instituts, centres de recherches ou fondations, apportant leur surplus de crédibilité scientifique et technique. |
| 3.c. Organisme(s) compétent(s) impliqué(s) dans la sauvegardeIndiquez le nom, l’adresse et les coordonnées de/des organisme(s) compétent(s), et le cas échéant, le nom et le titre de la (des) personne(s) qui est/sont chargée(s) au niveau local de la gestion et de la sauvegarde de l’élément. |
| **Agros:**

|  |  |
| --- | --- |
| Nom de l’organisme : | Commune d'Agros |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Michalis CONSTANTINIDIS - Président du Conseil Communautaire d'Agros  |
| Adresse : | 30, Avenue d'Agros, 4860 Agros, Chypre |
| Numéro de téléphone : | +357 25521333 / +357 99699002 |
| Numéro de fax : | +357-25522144 |
| Adresse électronique : | m.constantinides@live.com; kinotikosimboulioagrou@cytanet.com.cy |
| **Brač et Hvar:** Nom de l’organisme (1): | Musée de Stari Grad (Collection ethnographique)  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | M. Aldo ČAVIC, Mme. Vilma STOJKOVIC |
| Adresse : | Ulaz braće Biankini 2, 21460 Stari Grad, l’île de Hvar - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 91) 580 4980 / (+385 92) 2456 063 / (+385 91) 476 5381 |
| Adresse électronique : | muzej.staroga.grada@st.t-com.hr |
|  |  |
| Nom de l’organisme (2) : | Musée du Patrimoine de Hvar  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mme. Mirjana KOLUMBIC |
| Adresse : | Hanibala Lučića b.b., 21450 Hvar,l’île de Hvar - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 741 009 / (+385 21) 742 864 |
| Numéro de fax : | (+385 21) 741 009, (+385 21) 742 864 |
| Adresse électronique : | muzej-hvar@st.htnet.hr |
|  |  |
| Nom de l’organisme (3) : | Centre Culturel de Brač |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mme. Andrea MATOKOVIC  |
| Adresse : | Nerežišća b.b., 21423 Nerežišća, l’île de Brač - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 637 092 / (+385 91) 1631 571  |
| Numéro de fax : | (+385 21) 637 093 |
| Adresse électronique : | centar.za.kulturu.brac@st.t-com.hr |
| **Soria:**Nom de l’organisme : | Archivo Municipal del Ayuntamiento de Soria |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. José Antonio MARTÍN DE MARCO, Archivero Municipal |
| Adresse : | Plaza Mayor, 6 - 42002 Soria - Espagne |
| Numéro de téléphone : | +34 975 232868 |
| Numéro de fax : | + 34 975 234150 |
| Adresse électronique : | jamdemarco@yahoo.es |
| **Koroni/Coroni:** Nom de l’organisme (1) : | Ministère Hellénique de la Culture et du Tourisme  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Dr. Maria ANDREADAKI-VLAZAKI, Directeur Général des Antiquités et du Patrimoine Culturel |
| Adresse : | Bouboulinas 20-22, Athènes 10186 - Grèce |
| Numéro de téléphone : | +302131322306 |
| Numéro de fax : | +302108201305 |
| Adresse électronique : | gda@culture.gr |
|  |  |
| Nom de l’organisme (2) : | Ministère Hellénique du Développement Rural et des Aliments |
| Nom et titre de la personne à contacter: | M. Georgia BAZOTI-MITSONI, Directeur Général de la Politique Agricole et des Relations Internationales |
| Adresse : | Acharnon 2, Athènes - Grèce |
| Numéro de téléphone : | +302102124231 |
| Adresse électronique : | ax5u035@minagric.gr |
| **Cilento:** Nom de l’organisme (1) : | Parco Nazionale del Cilento e Vallo di Diano  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. Amilcare TROIANO |
| Adresse : | Piazza S.Caterina – 84078 Vallo della Lucania (SA) - Italie |
| Numéro de téléphone : | +39 0974 719911 |
| Numéro de fax : | +39 0974 7199217 |
| Adresse électronique : | www.cilentoediano.it |
|  |  |
| Nom de l’organisme (2) : | Museo Vivente della Dieta Mediterranea « Ancel Keys »  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mme. Tania DE CESARE BATTIPEDE |
| Adresse : | Palazzo Vinciprova – fraz. Pioppi, Pollica, Salerno – Italie |
| Numéro de téléphone : | +39 338 1418220 |
| Adresse électronique : | dietamediterranea@email.it |
|  |  |
| Nom de l’organisme (3) : | Fonderie Culturali Associazione culturale |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. Antonio TREZZA |
| Adresse : | Via Gramsci, 10 – 84081 Baronissi (SA) - Italie |
| Numéro de téléphone : | +39 348 7653626 - +39 347 7781485 |
| Numéro de fax : | +39 089 878684 |
| Adresse électronique : | info@fonderieculturali.org |
| **Chefchaouen:** Nom de l’organisme (1) : | Ministère de la Culture, Direction du patrimoine culturel  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. Abdellah SALIH, Directeur du patrimoine culturel |
| Adresse : | 17, Avenue Michlifen, Av. Michelifen, Agdal 10080, Rabat-Maroc |
| Numéro de téléphone : | +212 537 274 001 / +212 537 274 003 |
| Numéro de fax : | +212 537 274 002 |
| Adresse électronique : | sabdellah@hotmail.com |
|  |  |
| Nom de l’organisme (2) : | Municipalité de Chefchaouen  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. Mohamed Soufiani, Président du Conseil municipal de Chefchaouen |
| Adresse : | Siège administratif, Chefchaouen, 91000-Maroc |
| Numéro de téléphone : | + 212 661 073 117 |
| Adresse électronique : | baladia.chefchaouen@gmail.com |
|  |  |
| Nom de l’organisme (3) : | Association Talassemtane pour l’environnement et le développement |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. Abdelilah Tazi; Vice-président de l’Association Talassemtane pour l’environnement et le développement |
| Adresse : | Avenue Moulay Ali Ben Rachid, BP.: 101, Chefchaouen, 91000-Maroc |
| Numéro de téléphone : | +212 539 989 727 |
| Adresse électronique : | www.assated.com |
| **Tavira:** Nom de l’organisme : | Musée Municipal de Tavira  |
| Nom et titre de la personne à contacter: | Mr. Jorge QUEIROZ - Directeur |
| Adresse : | Praça da República - 8800 -951 Tavira -Portugal |
| Numéro de téléphone : | + 351 281 320 500 |
| Numéro de fax : | + 351 281 322 888 |
| Adresse électronique : | jqueiroz@cm-tavira.pt |

 |
| 4. Participation et consentement des communautés dans le processus de candidature |
| Pour le **critère R.4**, les États doivent démontrer que « l’élément a été soumis au terme de la participation la plus large possible de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés et avec leur consentement libre, préalable et éclairé ». |
| 4.a. Participation des communautés, groupes et individus concernés dans le processus de candidatureDécrivez comment la communauté, le groupe et, le cas échéant, les individus concernés ont participé activement à la préparation et à l’élaboration de la candidature à toutes les étapes.Les États parties sont encouragés à préparer les candidatures avec la participation de nombreuses autres parties concernées, notamment, s’il y a lieu, les collectivités locales et régionales, les communautés, des ONG, des instituts de recherche, des centres d’expertise et autres.*Ne pas dépasser 500 mots* |
| Signalons dès le début que l’initiative de la préparation et de la présentation de la candidature a jailli (2004) de la société civile, est née au sein des communautés des États qui présentent cette candidature. C’est ainsi qu’elle a transité et s’est alimenté dans les associations, dans les groupements, dans les coopératives, en ville et à la campagne, dans les médias, dans les instituts, à la maison et dans les marchés, dans les institutions locales, avant de s’étaler et remonter, lentement mais d’un pas ferme, à la région et au niveau national. L’initiative de présentation de cette candidature a imprégné, petit à petit mais de façon intense, les sociétés respectives des États la présentant. Certes, les institutions locales, régionales nationales ont offert leur support important à la candidature mais, dès le début et tout le long du processus jusqu’à la présentation de celle-ci, ce sont les communautés qui ont travaillé sans relâche, en permanence, en investissant toutes leurs capacités et leurs savoirs, avec un grand apport de volontarisme, pour que la candidature puisse être élaborée et présentée. Le caractère multinational n’a pas été un obstacle, au contraire. Le fait de partager avec d’autres communautés méditerranéennes si « lointaines », un effort sur un élément du patrimoine culturel que les communautés représentées par cette candidature, au-delà de le reconnaître comme « leur » patrimoine, le ressentent comme étant une partie essentielle de leur identité, a éveillé au sein de toutes ses communautés une grande émotion et un très vif intérêt et engagement. Bien que séparées spacialement, ces communautés se sont senties fortement unies, à travers le processus de la candidature, dans la sauvegarde de « leur » patrimoine partagé et commun. Les rencontres ayant déjà eu lieu à Chefchaouen, Cilento ou Koroni, démontrent bien la solidité de leur implication et de leur compromis.Les communautés ont ainsi participé a :-Expliquer la Diète Méditerranéenne, sa dimension sociale, sa signification et symbolique et les valeurs que lui sont associées ;-Montrer les pratiques, les gestes, les rituels - du paysage à la table – les célébrations, les fêtes et en expliquer leur sens et les sentiments d’identité et de continuité ressentis ;-Montrer l’importance de l’oralité pour l’élément, dans la transmission de la sagesse populaire, des connaissances de la nature, des légendes, sentences, mais aussi des préparations ou techniques ;-Relever l’inventaire des artisans, associations, initiatives, manifestations, qui œuvrent dans chacune des communautés, parfois avec discrétion mais efficacement, pour la sauvegarde de l’élément ;-Indiquer des issues et démarches, des initiatives pour la protection de la Diète Méditerranéenne, mais aussi des dangers ressentis ou pouvant la menacer. Cette participation a d’ailleurs généré un fort élan dans ces communautés et a rechargé leurs énergies et leur dynamisme autour de cette volonté de sauvegarde, de mise en valeur et de transmission de cet élément essentiel de leur patrimoine immatériel et de leur identité. |
| 4.b. Consentement libre, préalable et éclairé à la candidatureLe consentement libre, préalable et éclairé de la communauté, du groupe ou, le cas échéant, des individus concernés à la proposition de l'élément pour inscription peut être démontré par une déclaration écrite ou enregistrée, ou par tout autre moyen, selon le régime juridique de l’État partie et l’infinie variété des communautés et groupes concernés. Le Comité accueillera favorablement une diversité de manifestations ou d’attestations de consentement des communautés au lieu de déclarations standard et uniformes. Elles doivent être fournies dans leur langue originale de même que, si nécessaire, en anglais ou en français.Joignez au formulaire de candidature les informations faisant état d’un tel consentement en indiquant ci-dessous quels documents vous fournissez et quelles formes ils revêtent.*Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Diète Méditerranéenne est un patrimoine culturel immatériel à un caractère transversal qui va du paysage à la table et qui concerne les populations de tout âge et condition, sans aucune exclusion. Cela implique que les documents de preuve qui sont apportés proviennent de secteurs et de milieux très variés ce qui démontre d’autre part la grande pénétration de cet élément dans les sociétés respectives des États présentant la candidature. Ainsi, des Académies, des Instituts de recherche, des institutions locales, des Associations professionnelles, des Associations de voisins, des Groupements de femmes, des Coopératives agricoles, des Fédérations de marchés, des Institutions locales, des ONG, des Fondations, tout le tissu civil de ces communautés a voulu participer avec son consentement, son compromis et son enthousiasme pour démontrer son engagement total avec cet élément fondamental de leur patrimoine culturel et avec la candidature.C’est ainsi que les documents collectés et fournis dépassent les deux cents, reflétant une importante diversité de manifestations et témoignages, fruit de la grande richesse de la diversité culturelle du bassin et de leurs tissus associatifs. Tous les documents sont sur papier et la liste globale qui les accompagne permet une lecture synthétique et rapide de leurs caractéristiques. Veuillez trouver en Annexe les documents de preuve correspondant au point 4.  |
| 4.c. Respect des pratiques coutumières en matière d’accès à l’élémentL’accès à certains aspects spécifiques du patrimoine culturel immatériel ou à des informations le concernant est quelquefois limité par les pratiques coutumières dictées et dirigées par les communautés afin, par exemple, de préserver le secret de certaines connaissances. Indiquez si de telles pratiques existent et, si tel est le cas, démontrez que l’inscription de l’élément et la mise en œuvre des mesures de sauvegarde respecteraient pleinement de telles pratiques coutumières qui régissent l’accès à des aspects spécifiques de ce patrimoine (cf. article 13 de la Convention). Décrivez toute mesure spécifique qui peut être nécessaire pour garantir ce respect. Si de telles pratiques n’existent pas, veuillez effectuer une déclaration claire à cet effet.*Ne pas dépasser 250 mots* |
| La Diète Méditerranéenne ne comprend pas de pratiques ni de connaissances que les communautés des États présentant la candidature considèrent d’accès restreint ou limité. En effet, la Diète Méditerranéenne s’alimente en permanence des échanges, de l’accueil, du dialogue, de la curiosité, de la découverte et de la créativité. Elle investit autant à l’espace privé et domestique que le public et communautaire et cela autant au quotidien que dans les moments de célébration et de fête. C’est cet esprit festif et accueillant un des traits fondamentaux de l’élément qui encourage le dialogue entre les communautés méditerranéennes et les visiteurs. La Diète Méditerranéenne est le paradigme de l’hospitalité sans réserves et donc c’est un patrimoine ouvert à tous, sans restrictions. Étant donné que la Diète Méditerranéenne est un élément à caractère universel dans les communautés où il est récréé et transmis, l’accès à ce patrimoine est totalement garanti de manière naturelle et permanente sans aucun type de limitation.Il est donc évident que autant les mesures de sauvegarde en cours ou proposées que l’inscription sur la Liste représentative n’auront que des effets très positifs sur les pratiques et connaissances de ce patrimoine, car elles contribueront à renforcer les valeurs décrites ci-dessus, compte tenu de son caractère et de son esprit ouvert, public et hospitalier. D’ailleurs, les États parties qui présentent cette candidature s’engagent à préserver l’accès à ce patrimoine et à en garantir sa diversité biologique, environnementale et culturelle.  |
| 4.d. Organisme(s) communautaire(s) ou représentant(s) des communautés concerné(s)Indiquez le nom, l’adresse et les coordonnées complètes des organismes communautaires ou des représentants des communautés, ou d’organisations non gouvernementales qui sont concernés par l’élément, telles qu’associations, organisations, clubs, guildes, comités directeurs, etc. |
| **CHYPRE:**

|  |  |
| --- | --- |
| Organisation/ communauté  (1): | Conseil Communautaire d’ Agros |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Michalis Constantinidis - Président du Conseil Communautaire d'Agros |
| Adresse : | 30, Avenue d'Agros, 4860 Agros, Chypre |
| Numéro de téléphone : | +357-25521333 |
| Numéro de fax : | +357-25522144 |
| Adresse électronique : | kinotikosimboulioagrou@cytanet.com.cy |
|  |  |
| Organisation/ communauté (2): | Université de Chypre - Faculté des Lettres - Département d'Histoire et d'Archéologie |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Prof. Angel Nicolaou-Konnari (Histoire Médiévale) - Prof. Euphrosini Rizopoulou-Egoumenidou (Art et Architecture Populaires) |
| Adresse : | B. P. 20537, 1678 Nicosie, Chypre |
| Numéro de téléphone : | +357-25359590 / +357-22893562 |
| Numéro de fax : | +357-25346728 - +357-22674101 |
| Adresse électronique : | gpkonari@ucy.ac.cy / an.konnaris@cytanet.com.cy - e.egoumenidou@ucy.ac.cy  |
|  |  |
| Organisation/ communauté (3) : | Association de producteurs d’eau de rose d’ Agros |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mr Marinos Panteli (secrétaire) |
| Adresse : | 13, rue Triantafyllou, 4860 Agros, Chypre |
| Numéro de téléphone : | +357-99433426 |
| Adresse électronique : | ------ |
| **CROATIE :**Organisation/ communauté :Nom et titre de la personne à contacter :Adresse :Numéro de téléphone :Numéro de fax :Adresse électronique :Organisation/ communauté (1): | l’Institut de l’Ethnologie et Folklore à ZagrebTvrtko Zebec, Directeur de l’InstitutŠubićeva 42, 10 000 Zagreb, Croatie(+385 1) 4596 700(+385 1) 4596 709 institut@ief.hrMusée de Stari Grad (Collection ethnographique) |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Vilma STOJKOVIĆ |
| Adresse : | Ulaz braće Biankini 2 , 21480 Stari Grad, Île de Hvar -Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 91) 580 4980, (+385 92) 2456 063, (+385 91) 476 538 |
| Adresse électronique : | muzej.staroga.grada@st.t-com.hr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (2) : | Musée du Patrimoine de Hvar |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Nives TOMASOVIĆ |
| Adresse : | Hanibala Lucića b.b., 21450 Hvar, île de Hvar - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 741 009, (+385 21) 742 864 |
| Numéro de fax : | (+385 21) 741 009, (+385 21) 742 864 |
| Adresse électronique : | muzej-hvar@st.htnet.hr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (3): | Bibliothèque de Hvar |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Nikla BARBARIC |
| Adresse : | Palača Vukašinović, 21 450 Hvar, île de Hvar - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 742 997 |
| Adresse électronique : | knjiznica.hvar@inet.hr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (4) : | Association Forski užonci |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Vesna JELUSIC |
| Adresse : | Trg sv. Stjepana bb, 21450 Hvar |
| Numéro de téléphone : | (+385 91) 583 2717 - (+385 91) 769 0688 |
| Adresse électronique : | vesnanelson@gmail.com |
| Organisation/ communauté (5) : | Centre Culturel de Brač |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Jasna Damjanović |
| Adresse : | Trg sv. Petra 6, 21423 Nerežišća, l’île de Brač - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 637 092, (+385 91) 1631 571 |
| Numéro de fax : | (+385 21) 637 093 |
| Adresse électronique : | centar.za.kulturu.brac@st.t-com.hr |
| Organisation/ communauté (6) : | Centre Culturel de Bol |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme Ivana BOSKOVIC |
| Adresse : | Frane Radića 18, 21420 Bol, l’île de Brač - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (385 99) 3161 468 |
| Numéro de fax : | (+385 21) 642 000 |
| Adresse électronique : | centar.za.kulturu.bol@gmail.com |
|  |  |
| Organisation/ communauté (7) : | Lycée professionnel d’hôtellerie de Bol |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Krešimir OKMAZIC, Mme. Marijana MARIĆ |
| Adresse : | Rudina 1, 21420 Bol, l’île de Brač - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 635 141 |
| Numéro de fax : | (+385 21) 635 141 |
| Adresse électronique : | ss-bol-501@skole.htnet.hr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (8): | Coopérative des élèves Medujak (École primaire de Pučišća) |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Lucija PULJAK |
| Adresse : | Trg Hrvatskog skupa 11, 21412 Pučišća, l’île de Brač - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 633 105 |
| Numéro de fax : | (+385 21) 718 957 |
| Adresse électronique : | os-pucisca@st.t-com.hr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (9) : | Association Svijet kao cvijet |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Ivna JAKSIC |
| Adresse : | Vilota 6, 21403 Sutivan, l’île de Brač - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 638 358, (+385 95) 821 7643 |
| Adresse électronique : | svijetkaocvijet@gmail.com |
|  |  |
| Organisation/ communauté (10): | Association Crno bili svit |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Tija MLINAC |
| Adresse : | -------- |
| Numéro de téléphone : | (+385 98) 176 2806, (+385 21) 717 727, (+385 1) 4621 127 |
| Adresse électronique : | franjo.mlinac@st.t-com.hr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (11): | Bibliothèque Publique de la Croatie de Sutivan |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Franjo MLINAC |
| Adresse : | Kala o konguli 2, 21403 Sutivan, l’île de Brač - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 98) 931 4840 |
| Adresse électronique : | franjo.mlinac@st.t-com.hr |
|  |  |
| Organisation/ communauté(12) : | Mme. Marica BURATOVIC |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Marica BURATOVIC |
| Adresse : | Kralja Tomislava 3, 21460 Stari Gard, île de Hvar - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 21) 765 346 |
| Adresse électronique : | ------- |
|  |  |
| Organisation/ communauté (13): | Mme. Vanja VODANOVIC KUKEC |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme. Vanja VODANOVIC KUKEC |
| Adresse : | 1Brešćenskog 4, 10000 Zagreb - Croatie |
| Numéro de téléphone : | (+385 1) 4621 127 |
| Adresse électronique : | -------- |
|  |  |
| **ESPAGNE:**Organisation/ communauté (1): | Fundación Científica Caja Rural |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Juan Manuel RUIZ LISO, Directeur Général |
| Adresse : | Calle Diputación 1, Casa del Agricultor. 42002 Soria - Espagne |
| Numéro de téléphone : | 975233791 |
| Numéro de fax : | 975228997 |
| Adresse électronique : | ruizliso@gmail.com |
|  |  |
| Organisation/ communauté (2) : | Federación Provincial de Asociaciones de Vecinos de Soria |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Amós ACERO, Président |
| Adresse : | Calle Zaragoza 2, Centro Cultural. 42003 Soria - Espagne |
| Numéro de téléphone : | 975230115 |
| Numéro de fax : | 975230115 |
| Adresse électronique : | amosinito@hotmail.com |
|  |  |
| Organisation/ communauté (3): | Asociación de Amas de Casa de Soria |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Carmen LOPEZ CASARIEGO. Présidente |
| Adresse : | Calle Campo 5, 1º. 42001 Soria - Espagne |
| Numéro de téléphone : | 975 22 69 75 |
| Numéro de fax : | +34 975 226975 |
| Adresse électronique : | ------ |
|  |  |
| **GRÈCE:**Organisation/ communauté (1) : | Département Municipale de Koroni |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mr. Dimitris KAFANTARIS, Maire Pylou-Nestoros |
| Adresse : | Plateia Nestoros 24001 Pylos - Grèce |
| Numéro de téléphone : | +30 272 336 0200 / +30 272 302 3523 |
| Numéro de fax : | +30 272 302 3522 |
| Adresse électronique : | pylos@otenet.gr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (2) : | Fondation Culturelle de la Banque du Pirée |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Aspasia LOUVI |
| Adresse : | 6 Ang. Geronta St., 105 58 Athènes - Grèce |
| Numéro de téléphone : | +30 210 321 8105 |
| Numéro de fax : | +30 210 321 8803 |
| Adresse électronique : | piop@praeusbank.gr |
|  |  |
| Organisation/ communauté (3) : | Fondation Maniatakeion |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Dimitris MANIATAKIS |
| Adresse : | Papadiamantopoulou 2, 11528 Athènes - Grèce |
| Numéro de téléphone : | +30 210 729 7700 |
| Numéro de fax : | +30 210 729 7733 |
| Adresse électronique : | www.maniatakeion.gr  |
|  |  |
| Organisation/ communauté (4): | Fondation Ethnographique du Péloponèse |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Ioanna PAPANTONIOU |
| Adresse : | Basileos Alexandrou 1, Nafplion, 21100 - Grèce |
| Numéro de téléphone : | +30 275 202 8947 |
| Numéro de fax : | +30 275 202 7960 |
| Adresse électronique : | pff@otenet.gr |
|  |  |
| **ITALIE:**Organisation/ communauté (1) : | Museo Vivente de la Dieta Mediterranea «Ancel Keys» |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme Tania DE CESARE BATTIPEDE |
| Adresse : | Palazzo Vinciprova – fraz. Pioppi, Pollica, Salerno - Italie |
| Numéro de téléphone : | +39 338 1418220 |
| Adresse électronique : | dietamediterranea@email.it |
| Autres informations pertinentes : | www.dietamediterranea.it |
| Organisation/ communauté (2) : | Parco Nazionale del Cilento et Vallo di Diano |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Amilcare TROIANO |
| Adresse : | Piazza S. Caterina 84078 Vallo de la Lucania (SA) - Italie |
| Numéro de téléphone : | +39 0974 719911 |
| Numéro de fax : | +39 0974 7199217 |
| Adresse électronique : | www.cilentoediano.it |
|  |  |
| Organisation/ communauté (3) : | Fonderie Culturali Associazione Culturale |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Antonio TREZZA |
| Adresse : | Via Gramsci, 10 - 84081 Baronissi (SA) - Italie |
| Numéro de téléphone : | +39 347 7781485 / +39 348 7653626 |
| Numéro de fax : | +39 089 878684 |
| Adresse électronique : | info@fonderieculturali.org |
| Autres informations pertinentes : | www.fonderieculturali.org |
| **MAROC:**Organisation/ communauté (1) : |  Association Talassemtane pour l’Environnement et le Développement |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Abdelilah TAZI, Vice-président |
| Adresse : | Avenue Moulay Ali Ben Rachid. Boîte Postale 101. 91000 Chefchaouen – Maroc |
| Numéro de téléphone : | +212 539 989 727 |
| Adresse électronique : | www.assated.com |
|  |  |
| Organisation/ communauté (2) : | Conseil Municipal de Chefchaouen |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mohamed Sefiani, Président |
| Adresse : | Siège administratif, 91000 Chefchaouen – Maroc |
| Numéro de téléphone : | +212 661 073 117 |
| Adresse électronique : | baladia.chefchaouen@gmail.com |
|  |  |
| Organisation/ communauté (3) : | Musée Ethnographique de Chefchaouen |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Fatima Bouchmal, Conservatrice |
| Adresse : | Qasba Outa Hammam. 91000 Chefchaouen - Maroc |
| Numéro de téléphone : | +212 539 986 343 |
| Numéro de fax : | ----- |
| Adresse électronique : | fatimabouchmal@yahoo.fr |
| **PORTUGAL:**Organisation/ communauté (1) : | Museu Municipal de Tavira / Palácio da Galeria |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Jorge QUEIROZ - Directeur |
| Adresse : | Praça da República 8800-951 Tavira -Portugal |
| Numéro de téléphone : | + 351 281 320 545 |
| Adresse électronique : | jqueiroz@cm-tavira.pt |
|  |  |
| Organisation/ communauté (2) : | Administração Regional de Saúde do Algarve - ACES Sotavento  |
| Nom et titre de la personne à contacter : | M. Joaquim BODIÃO - Délégué de la Santé de la Municipalité  |
| Adresse : | Estrada de Santa Luzia - 8800-534 Tavira - Portugal |
| Numéro de téléphone : | + 351 281 329 009 |
| Adresse électronique : | saudepublica-tvr@acessotavento.min-saude.pt |
| Organisation/ communauté (3) : | Associação de Artes e Sabores do Concelho de Tavira – ASTA |
| Nom et titre de la personne à contacter : | Mme Maria Otília CARDEIRA - Presidente |
| Adresse : | Calçada da Galeria, nº11 – 8800 Tavira – Portugal |
| Numéro de téléphone : | + 351 281 381 265 |
| Adresse électronique : | moinhocachopo@yahoo.com.br |

 |
| 5. Inclusion de l’élément dans un inventaire |
| Pour le critère R.5, les États doivent démontrer que : « l’élément figure dans un inventaire du patrimoine culturel immatériel présent sur le(s) territoire(s) de(s) (l’)État(s) partie(s) soumissionnaire(s) tel que défini dans les articles 11 et 12 de la Convention ». Indiquez l’inventaire dans lequel l’élément a été inclus, ainsi que le bureau, l’agence, l’organisation ou l’organisme chargé de le tenir à jour. Démontrez que l’inventaire a été dressé en conformité avec la Convention, et notamment avec l’article 11 (b) qui stipule que le patrimoine culturel immatériel est identifié et défini « avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes », et l’article 12 qui exige que les inventaires soient régulièrement mis a jour.L’inclusion dans un inventaire de l’élément proposé ne devrait en aucun cas impliquer ou nécessiter que le ou les inventaire(s) soient achevés avant le dépôt de candidature. Un État partie soumissionnaire peut être en train de compléter ou de mettre à jour un ou plusieurs inventaires, mais doit avoir déjà intégré l’élément dans un inventaire en cours d’élaboration.Joignez au formulaire de candidature les documents faisant état de l’inclusion de l’élément dans un inventaire ou donnez le lien au site Internet présentant cet inventaire.*Ne pas dépasser 200 mots* |
| Dans nos sept États et au sein de nos communautés il existe une grande tradition de mise en valeur et de protection juridique du patrimoine culturel matériel et immatériel. Bien que de manière parfois fragmentée et disperse, l’ensemble patrimonial que représente la Diète Méditerranéenne figure depuis des années dans des inventaires et catalogues officiels. Cependant, les derniers ans, avec l’élan fourni par la Convention de 2003, il a été mené un grand effort dans la méthodologie, la rationalisation et le renforcement de la documentation et de la protection du patrimoine immatériel et tout particulièrement de la Diète Méditerranéenne. Cet effort a concerné aussi l’implication et la participation des communautés qui jouent depuis un rôle décisif autant pour promouvoir la connaissance, la protection et la mise en valeur de leur patrimoine que pour participer à dresser les inventaires, sa mise à jour, et a l’élaboration des mesures de protection. Ceci autant au niveau local, régional que national. Leur participation est aujourd’hui essentielle et incontournable, surtout pour le patrimoine immatériel car les communautés le vivent et le ressentent comme une partie essentielle de leur identité et comme une assurance de leur continuité.Ci-dessous deux exemples paradigmatiques par État de ces inventaires:CHYPREAu niveau d’Agros : Inclusion des produits d’Agros (eau de rose, charcuterie, noisettes) dans la Charte Gastronomique de Chypre (2010, document exclusivement d'information), préparée par le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement.Au niveau national : La Diète Méditerranéenne est incluse dans les Archives de la Tradition Orale du Centre des Recherches Scientifiques de Chypre, qui préservent du matériel recueilli au cours des plusieurs années par des chercheurs à travers des interviews avec des individus et des groupes et des expéditions aux communautés rurales. Elle a été aussi incorporée dans l'Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel de Chypre, qui a été récemment créé par des experts au Centre des Recherches Scientifiques de Chypre à partir des Archives de la Tradition Oral du Centre et selon l’article 12º de la Convention de l’UNESCO 2003. La mise au courant du matériel inclus dans l'Inventaire National a été accompli avec la participation active des communautés et des groupes et celle des organisations non-gouvernementales. La publication d'un volume imprimé de l'Inventaire National est envisagée pour 2012, et il sera suivi par la création d'une édition électronique qui permettra sa mise au courant continue.CROATIEAu niveau de Brač et Hvar : La préparation de Starograjski paprenjok et la préparation de SoparnikAu niveau national : Conformément aux dispositions de l’article 9 de la Loi sur la protection et la sauvegarde des biens culturels (Journal officiel n° 69/99, 151/03, 157/03, 87/09, 88/10, 61/11, 25/12) qui régit également la catégorie du patrimoine immatériel, le Ministère de la culture a adopté la Décision de faire protéger la diète méditerranéenne de l’Adriatique croate en tant que patrimoine immatériel sous le numéro P4192 et de l’inscrire dans le Registre des biens culturels de la République de Croatie, livre public conservé par le Ministère de la culture.La République de Croatie a jusqu’à présent inscrit dans le Registre 109 biens du patrimoine culturel immatériel, tandis que l’inscription est en cours pour environ 150 biens. La liste est continuellement complétée par de nouveaux biens culturels immatériels. Jusqu’à présent, la Croatie a inscrit la préparation de plusieurs mets locaux d’importance culturelle et sociale, ainsi que plusieurs coutumes sociales et religieuses réservant une place importante à la préparation et la consommation de la nourriture, par exemple : La préparation de Starograjski paprenjok, le gâteau traditionnel de l’ile de Hvar (Z 3909) et la préparation de Soparnik - tourteau traditionnel de blette (Z 3325). Link concernant l’inventaire (site du Ministère de la Culture): www.min-kulture.hr/default.aspx?id=3650 / www.min-kulture.hr/default.aspx?id=3646. Inscription des biens culturels online: http://www.minkulture.hr/default.aspx?id=6212&kdId=42201157 - (Instrument de recherche de l’élément en croate est : Mediteranska prehrana na hrvatskom Jadranu). ESPAGNEAu niveau de la communauté de Soria: Création d’un Inventaire spécifique de la Diète Méditerranéenne (Inventaire 01/09/2009). Il comprend des Sections de : Traditions Orales ; Pratiques Sociales, Rituels et Festivités ; Connaissances et Savoir-faire liés a la Nature et à l’Univers ; Techniques Traditionnelles. Créé par les Archives de la Municipalité de Soria, Organe municipal chargé de l’inventaire et sauvegarde des biens du patrimoine culturel matériel et immatériel de la communauté de Soria. Celle-ci participe activement, à travers son tissu associatif et ses individus, dans l’identification, documentation et mise à jour des différents éléments constitutifs de l’Inventaire. L’excellente proximité de l’institution municipale, l’instrument de sauvegarde et la communauté concernée, favorisent cette interaction permanente.Au niveau national: Déclaration de la Diète Méditerranéenne en tant que Bien d’Intérêt Culturel (BIC), niveau de protection maximale en Espagne tant au niveau national que des Communautés Autonomes. Inscription au Registre/Inventaire des Biens d’Intérêt Culturel (CARM) sous le code II-B-999-00002. Déclaration faite à partir de la demande de la société civile, avec la participation, dans tout le processus, des communautés, associations, académies et instituts. Participation garantie pour les mises à jour. Inventaire en charge de la Consejería de Cultura.GRÈCEAu niveau de Koroni/Coroni : Collaboration de la Fondation Maniatakeion, axé à l’action locale a Koroni, avec le Centre de Recherche Ethnographique de l’Académie des Lettres dans la direction du répertoriage et du catalogage du fonds culturel de la Diète Méditerranéenne et anime toute initiative de recherche relative. Parution d’un livre des témoignages oraux concernant les modes de préparation des aliments associées aux pratiques coutumières dans le calendrier agricole - 2011. D’ailleurs la gestion des inventaires en Grèce reste un sujet centralise, en responsabilité des Ministère compétents, dans le cas du PCI s’agissant du Ministère Hellénique de la Culture et du Tourisme. Au niveau national : Incorporation de la Diète Méditerranéenne à l’Inventaire National du Patrimoine Culturel Immatériel, concernant cinq grandes catégories de biens immatériels (selon la définition du PCI dans la Convention de 2003, art 2). L’inclusion d’éléments dans l’Inventaire National est faite à partir d’une étroite participation des communautés concernées le long de tout le processus, ainsi que pour sa mise à jour. Le Ministère Hellénique de la Culture et du Tourisme, à travers la Direction du Patrimoine Culturel Moderne, est en charge de cet Inventaire. Link de l'inventaire http://ayla.culture.gr/?q=en/inventoryITALIEAu niveau de Cilento : Création de l’Inventaire spécifique de la Diète Méditerranéenne par la communauté de Cilento au Musée des Herbes de Teggiano (SA) – Musée des Arts et des Traditions Populaires du Vallo di Diano. La communauté participant activement autant dans la création, documentation que dans la mise à jour régulière.Au niveau national : Décret de l’Institut Central pour le Catalogage et la Documentation - ICCD, du Ministère des Biens et des Activités Culturelles 1/10/2008 en instituant l’Inventaire dédiée à la Diète Méditerranéenne, formalisé sur la base d’une fiche d’inventaire pour le Patrimoine Immatériel dédié à l’élément. L’ICCD implique toujours étroitement les communautés concernées (http://www.iccd.beniculturali.it/index.php?it/153/archivio-schede-di-catalogo). MAROCAu niveau de Chefchaouen : Inclusion d’une Section spécifique de la Diète Méditerranéenne à l’Inventaire Général du Musée Ethnographique de la Qasba, Chefchaouen, 20-11-2011. L’Inventaire garantira la documentation et sauvegarde des manifestations et expressions culturelles immatérielles de la Diète Méditerranéenne. Un tissu associatif très actif de cette communauté a participé et participe toujours au processus de l’Inventaire.Au niveau national : Au Maroc le catalogage et l’Inventaire de la Diète Méditerranéenne sont un travail en cours au sein du Ministère de la Culture dans le cadre de l’Inventaire du Patrimoine Immatériel. Ce travail se fait avec le concours des communautés.Les données issues de ces travaux de terrain et de l’inventaire systématique de tous les aspects du patrimoine culturel immatériel  en relation avec la diète caractéristique de la région de Chefchaouen, ont été intégrées dans le système d’inventaire du patrimoine culturel national (www.idpc.ma).  La fiche d’inventaire spécifique à cet élément porte le numéro **idpc :7B278** et elle est consultable à travers le lien internet:http://www.idpc.ma/view/pc\_immateriel/idpcm:7B278?num=17PORTUGALAu niveau de Tavira : Délibérations du Conseil Municipal de Tavira (13 Juin 2011) et de l’Assemblée Municipale (20 Juin 2011) qui compromettent la réalisation de l’inventaire de l’élément. Le Musée Municipal a crée un système d’inventaire spécifique pour la Diète Méditerranéenne avec la participation active de la communauté. Au niveau national : Arrêté qui régule le décret-loi du régime juridique de la sauvegarde du Patrimoine Culturelle Immatériel et qui approuve un formulaire spécifique pou l’Inventaire National. L’IMC – Instituto dos Museus e da Conservação possède des informations sur cette matière, link: http://www.ipmuseus.pt/pt-PT/patrimonio\_imaterial/ContentDetail.aspx.Ci-joint les documents de preuve des instruments présentés. |
| 6. Documentation |
| 6.a. Documentation annexéeLes documents ci-dessous sont obligatoires, à l’exception du film vidéo, et seront utilisés dans le processus d’examen et d’évaluation de la candidature. Ils pourront également être utiles pour d’éventuelles activités de visibilité si l’élément est inscrit. Cochez les cases suivantes pour confirmer que les documents en question sont inclus avec la candidature et qu’ils sont conformes aux instructions. Les documents supplémentaires, en dehors de ceux spécifiés ci-dessous ne pourront pas être acceptés et ne seront pas retournés. |
| [x]  10 photos récentes en haute résolution[x]  cession(s) de droits correspondant aux photos (formulaire ICH-07-photo)[x]  film vidéo monté (maximum 10 minutes) (vivement conseillé pour l’évaluation et la visibilité)[x]  cession(s) de droits correspondant à la vidéo enregistrée (formulaire ICH-07-vidéo) |
| 6.b. Liste de références documentaires*Les États soumissionnaires peuvent souhaiter donner une liste des principaux ouvrages de référence publiés, tels que des livres, des articles, des documents multimédias ou des sites Internet qui donnent des informations complémentaires sur l’élément, en respectant les règles standards de présentation des bibliographies. Ces travaux publiés ne doivent pas être envoyés avec la candidature.*Ne pas dépasser une page standard |
| - ABU-SHAMS, L.: 2004 "Marruecos: haram y halal. Una sociedad, una forma de vivir", en Millan, A. (dir.) Arbitrario cultural. Racionalidad e irracionalidad del comportamiento comensal. Homenaje a Igor de Garine: 349-360. La Val de Onsera, Huesca.- Alimentos Sagrados, Pan, vino y aceite en el Mediterráneo Antiguo. 2001. Museu d'Historia de la Ciutat, Barcelona- AUBAILE-SALLENAVE, F.: 1996 "La Méditerranée, une cuisine, des cuisines", en Information sur les Sciences Sociales, 35.- BALTA, P.: 2004 Boire et manger en Méditerranée. Actes Sud. Arles . - BELJAK-RITTIG, Nives. 2007. People of the sea: diet as an aspect of the common life of the population in the Classical and Slavonic periods on the Adriatic. In: Split and other cultural-anthropological and cultural-educational supplements), ed. Prica, Ines and Škokić Tea. Zagreb: Institute of Ethnology and Folklore and Croatian Ethnological Society (184-201).- BIVONA, R: 2005 ‘La mensa in scena magrebina, ovvero il cibo come pre-testo narrativo’, Napoli, Arte Tipografica Editrice, Lo specchio del Mediterraneo, 2005, 288 p.- BRAUDEL, F.: 1985 La Méditerranéenne: L’Espace et l’Histoire/ La Méditerranéenne:les Hommes et l’Héritage. Flammarion. Paris- CÂMARA MUNICIPAL DE TAVIRA, "Cidade e Mundos Rurais - Tavira e as Sociedades Agrárias" , Museu Municipal de Tavira, 2010 (catálogo de exposição)- COMISSÃO DE COORDENAÇÃO E DESENVOLVIMENTO REGIONAL DO ALGARVE, "Festa da Gastronomia e das Receitas Típicas das Aldeias do Algarve – À descoberta dos Sabores Tradicionais", 2005 (Livro e DVD);- CONTRERAS, J., RIERA, A. Y MEDINA, X. (dir.): 2005 Sabores del Mediterráneo. Aportaciones para promover un patrimonio alimentario común. IEMed, Barcelona.- CRESTA, M. AND TETI, V. (eds.): 1998 "The Road of Food Habits in the Mediterranean Area", in Rivista di Antropología. Supplemento al volume 76, Istituto Italiano di Antropologia, Rome.- FOURNIER, D. and D'ONOFRIO, S. (eds.): 1991. Le Ferment Divin, Maison des Sciences de l'Homme, Paris- GARINE, I. DE: 1997 "Alimentación méditerranéenne et réalité", en González Turmo, I. y Romero de Solís, P. (eds.) Antropología de la Alimentación: nuevos ensayos sobre la Dieta Mediterránea", Universidad de Sevilla. - GLOBALGARVE, Agência Regional de Desenvolvimento do Algarve, "Dieta Mediterrânica Algarvia", Globalgarve, Abril de 2008 - GONZÁLEZ TURMO, I. Y MATAIX VERDÚ, J.: 2008 Alimentación y Dieta Mediterránea. Patrimonio Cultural Inmaterial de la Humanidad. Consejería de Agricultura, Junta de Andalucía, Sevilla.HADJIPETRIS, I. P., Η τριανταφυλλιά (Ροδή η δαμασκηνή) και τα προϊόντα της [Le rosier (Rosa damascena) et ses produits], Nicosie, 1992.- KANAFANI-ZAHAR, A., 1999 Le mouton et le mürier. Rituel du sacrifice dans la montagne Libannaise. PUF, Paris.- KEYS AB, KEYS, M: 1975 How to Eat Well and Stay Well the Mediterranean Way, Doubleday, Garden City, N. York.- KEYS AB: 1980. Seven Countries: A multivariate analysis of death and coronary heart disease.: Harvard University Press, Cambridge.- KYPRI, Th. - PROTOPAPA, Κ., Παραδοσιακά ζυμώματα της Κύπρου: η χρήση και η σημασία τους στην εθιμική ζωή [Produits chypriotes traditionnels de farine: leur usage et leur importance dans la vie coutumière], Publications du Centre des Recherches Scientifiques XVIII, Nicosie, 1997.- LAZAROU C., PANAGIOTAKOS, D.B., MATALAS A.-L., "Children’s Adherence to the Mediterranean diet in Cyprus: The CYKIDS study", Public Health Nutrition, 12/7 (2009), pp. 991-1000.- LUPTON, DEBORAH: 1994. ‘Food, Memory and Meaning: The Symbolic and Social Nature of Food Events’, The Sociological Review 42 (4): 665-685.- MATALAS A.-L., ZAMPELAS, A., STAVRINOS, V., The Mediterranean Diet: Constituents and Health Promotion, CRC Press, 2001.- MEDINA, F. X. (ed.).: 1996 La alimentación mediterránea. Proa, Barcelona.- MEDITERRA 2012, La diète méditerranéenne pour un développement régional durable. CIHEAM, Paris.- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONMENT, Γαστρονομικός χάρτης της Κύπρου [La charte gastronomique de Chypre], Nicosie: www.moa.gov.cy/moa/da/da.nsf/.../GastronomikosXartisKyprou.- PADILLA, M.(ed): 2000 Alimentation et nourritures autour de la Méditerranée. CIHEAM/Karthala, Paris.- RANDIĆ, Mirjana. 2006. Culinary Traditions of the Mediterranean. Traditional Aspects of the Nutrition of the Adriatic Islands. In: Mediterranean Food. Concepts and Trends, ed. Beljak-Rittig, Nives and Lysaght, Patricia. Zagreb. Institute of Ethnology and Folklore and Ethnographical Museum Zagreb (27-41).- RIBEIRO, Orlando, "Portugal o Mediterrâneo e o Atlântico", (1945); - RIZOPOULOU-EGOUMENIDOU, E., "Η αμπελοκαλλιέργεια και οι παραδοσιακοί ληνοί της Κύπρου" [La viticulture et les "lini" traditionnels de Chypre", Technologia 3 (1989), pp. 20-22.- SERRA-MAJEM, L, ROMAN, B, ESTRUCH, R: 2006. "Scientific evidence of interventions using the Mediterranean diet: a systematic review". Nutr Rev.;64(2 Pt 2): S27-47. - SOFI F, ABBATE R, GENSINI GF, CASINI A.: 2010 “Accruing evidence on benefits of adherence to the mediterranean diet on health: an updated systematic review and meta-analysis”. Am J Clin Nutr. 92(5):1189-96. - TETI, V. (coord.): 1996 Mangiare meridiano. Carical, Vibo Valentia.- TRICHOPOULOU A, LAGIOU P.: 1997. Healthy traditional Mediterranean diet -An expression of culture, history band lifestyle. Nutr Rev; 55:383-389.- TRICHOPOULOU, A, VASILOPOULOU, E: 2000. "Mediterranean diet and longevity". Br J Nutr.;84 Suppl 2:S205-9. - VODANOVIĆ-KUKEC, Vanja. 1997. From plate and glass. The sources of Brač cuisine. Zagreb. Golden marketing.- VODANOVIĆ-KUKEC, Vanja. 2002. Brač Testament. Zagreb. Golden marketing.- WILLETT, W.C: 2006 "The Mediterranean diet: science and practice". Public Health Nutr.;9(1A):105-10.- WILLETT, WC, SACKS, F, TRICHOPOULOU, A, DRESCHER, G, FERRO-LUZZI, A, HELSING, E, TRICHOPOULOS, D. Mediterranean diet pyramid: a cultural model for healthy eating. Am J Clin Nutr. 199561(6 Suppl):1402S-1406S. - Αμπελοοινική Ιστορία στο χώρο της Μακεδονίας και της Θράκης (Grape and wine history in Macedonia and Thrace): 1998, Proceedings of the 5th working three-day held in Naousa, 17-19.9.1993, Cultural and Technological Foundation of National Bank of Industrial Development, Athens. - Eλιά και Λάδι (Olive tree and olive oil): 1996, Proceedings of the 4th working three-day held in Kalamata, 7-9.5.1993, Cultural and Technological Foundation of National Bank of Industrial Development, Athens. - “Ο Άρτος ημών” Από το σιτάρι στο ψωμί (“Our everyday bread”. From wheat to bread): 1994, Proceedings of the3rd working three-day held in Pilion, 10-12.4.1992, Cultural and Technological Foundation of National Bank of Industrial Development, Athens. - "Η παραγωγή λαδιoύ κατά τoυς Νεώτερoυς Χρόvoυς στηv Κύπρo και oι παραδoσιακoί ελαιόμυλoι" [La production d'huile d'olive pendant la période moderne à Chypre et les moulins à huile traditionnels], dans Ελιά και Λάδι [Olivier et huile], Athènes, 1996, pp. 324-339. |
| 7. Signature pour le compte de l’(des) État(s) partie(s) |
| La candidature doit être conclue par la signature originale du responsable habilité à signer pour le compte de l’État partie, avec la mention de son nom, de son titre et de la date de soumission.Dans le cas des candidatures multinationales, le document doit comporter le nom, le titre et la signature d’un responsable de chaque État partie soumissionnaire. |
| CHYPRE

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Marios Lyssiotis |
| Titre : | Ambassadeur, Délégué Permanent de Chypre auprès de l’UNESCO |
| Date : | 18 avril 2013 (dernière révision) |
| Signature : | <signé> |

 |
| CROATIE

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Mirko Galic |
| Titre : | Ambassadeur, Délégué Permanent de Croatie auprès de l’UNESCO |
| Date : | 18 avril 2013 (dernière révision) |
| Signature : | <signé> |

 |
| ESPAGNE

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Ion de la Riva Guzmán de Frutos  |
| Titre : | Ambassadeur, Délégué Permanent d’Espagne auprès de l’UNESCO |
| Date : | 18 avril 2013 (dernière révision) |
| Signature : | <signé> |

 |
| GRÈCE

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Théodore Passas |
| Titre : | Ambassadeur, Délégué Permanent de Grèce auprès de l’UNESCO |
| Date : | 18 avril 2013 (dernière révision) |
| Signature : | <signé> |

 |
| ITALIE

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Maurizio Serra |
| Titre : | Ambassadeur, Délégué Permanent d’Italie auprès de l’UNESCO |
| Date : | 18 avril 2013 (dernière révision) |
| Signature : | <signé> |

 |
| MAROC

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Zohour Alaoui |
| Titre : | Ambassadeur, Délégué Permanent du Maroc auprès de l’UNESCO |
| Date : | 18 avril 2013 (dernière révision) |
| Signature : | <signé> |

 |
| PORTUGAL

|  |  |
| --- | --- |
| Nom : | Francisco Seixas da Costa |
| Titre : | Ambassadeur, Délégué Permanent du Portugal auprès de l’UNESCO |
| Date : | 18 avril 2013 (dernière révision) |
| Signature : | <signé> |

 |